



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 23 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Raymond **Landveld** (Suriname)

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée :

« Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
- b) Participation des femmes au développement;
- c) Mise en valeur des ressources humaines »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 13^e et 14^e séances, le 17 octobre 2011. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/66/SR.13 et 14). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 6^e séances, du 3 au 5 octobre (voir A/C.2/66/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en quatre parties, sous les cotes A/66/444 et Add.1 à 3.



3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 23

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Lettre datée du 27 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-cinquième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine (A/66/388)

Point 23 a)

Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/66/221)

Point 23 b)

Participation des femmes au développement

Rapport du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales de développement (A/66/219)

Point 23 c)

Mise en valeur des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/66/206)

4. À la 13^e séance, le 17 octobre, des déclarations liminaires ont été faites par la Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales [au titre de l'alinéa a)]; la Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques et Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femmes [au titre de l'alinéa b)]; et le Chef du Service de la coordination des politiques du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales [au titre de l'alinéa c)] (voir A/C.2/66/SR.13).

5. À la même séance, la Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques et Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femmes a répondu à une question posée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie (voir A/C.2/66/SR.13).